

PEYRELEVADE, le 13 juillet 2026



LE MAIRE DE PEYRELEVADE

À

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal, dont vous êtes membre, se réunira en session ordinaire à la mairie :

Le mardi 21 juillet 2026 à 19 heures 30 précises

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

1. **ENVIRONNEMENT** : CANDIDATURE DE LA COMMUNE A UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC) ;
2. **SYNDICAT DE LA DIEGE** : CONVENTION D'INGENIERIE MUTUALISEE AU 1ER JANVIER 2027 ;
3. **DOJO** : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU JUDO-CLUB D'USSEL ;
4. **MEDIATHEQUE** : MISE A JOUR DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DANS LE CADRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION - LECTURE PUBLIQUE, RELATIVE À L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE ;
5. **HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE** : MODIFICATION DES STATUTS.

Informations

1. **CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2027-2029** : PRESENTATION DU DISPOSITIF ;
2. **RESEAU CUIVRE** : FERMETURE DEFINITIVE AU 31 JANVIER 2027 ;
3. **QUESTIONS DIVERSES.**

Le Maire,



Pierre COUTAUD.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivité Territoriale, un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que **d'un seul pouvoir.**

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 21 juillet 2026

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

DONNE POUVOIR A

Nom :Prénom :

pour me représenter et voter en mon nom au cours de la réunion du Conseil Municipal du mardi 21 juillet 2026, à 19 heures 30 à la Mairie.

Bon pour pouvoir (1).....

Fait à, le.....

(signature)

(1) recopier en toutes lettres.